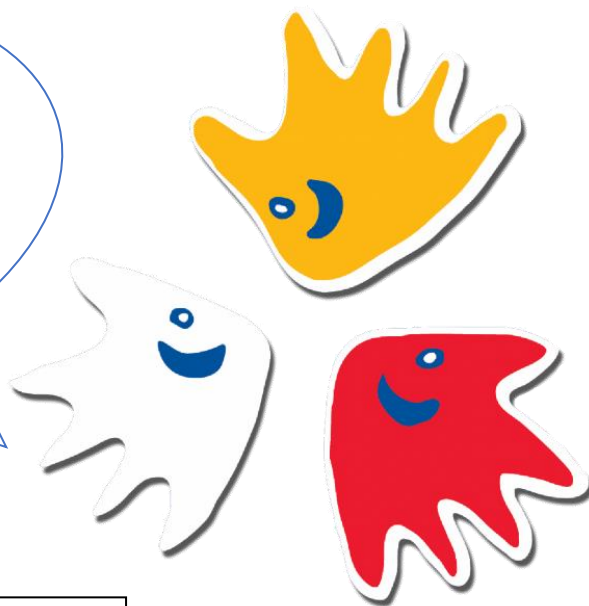


La Fédération Française Sport Adapté : Le Sport Adapté, pour les personnes en situation de handicap mental et psychique

Depuis 40 ans, la Fédération Française du Sport Adapté, dans le cadre de ses missions, permet à ses licenciés et à toutes personnes en situation de handicap mental ou psychique (quel que soit le degré de leurs déficiences), de s'intégrer et de s'épanouir dans notre société par le biais de la pratique sportive en compétition ou en loisir.



Pourquoi une formation spécifique des éducateurs sportifs ?

Les éducateurs sportifs sont formés sur des spécificités techniques or le sportif Sport Adapté possède des caractéristiques spécifiques à prendre en compte dans la mise en place de séances.

Cette formation est qualifiante pour des personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS

Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS

Diplôme de la branche Sport : CQP

Elle est ouverte mais non qualifiante pour des bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club.

Module 1 Attestation de qualification en Sport Adapté
16/17/18 Mai 2018



Module 2 Attestation de Qualification en Sport Adapté
Option Foot
11/12/13 Juin 2018